

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

32 L. en argent Cinq Sacs Mesel mesure de Morges. Des Savelles à la maison de chaque particulier est. Les pères de famille, montant environ un Sac. Le régent jouit du droit de Bourgeois, un Jardin & Plantage, point de bois pour chauffage pour une année, quatre baches aussi pour enfant, si les Enfants ne peuvent faire la pension la Commune doit la compléter.

Tous ces objets ne regardent pas la Commune.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Etienne Maire de Vaillon.
Régent à Cottens, depuis.
le 16. Mars. 1799.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 71.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Grancy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

paroisse, elle même avec le village, de Gollon, et le hameau de St. Denis

d. District

Cossouay

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les maisons toutes rassemblées

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que le hameau de St. Denis qui soit la plus grande partie dépendant de Grancy, pour le civil, et le spirituel. Cependant les Enfants vont à l'école de Chavannes qui n'est qu'à huit minutes.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles autour de Grancy sont

a. Leurs noms.

à demy lieue, Senardem, la chaux, Cottans, Meulleraux, Chavannes,

b. Leurs distances réciproques. *à une lieue, Cossonnay, Gollion, Severy, Pampigny, Clarmont, Carnans, Colombier,*

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *à lire à prier, le Catéchisme, à écrire, l'arithmétique, la musique, le chant, des psaumes,*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *on tient l'école, en hiver, et combien dure-t-elle? en été, les écoles durent 4 heures le matin, et 3 heures après midi et deux heures soir pour les grands qui sont destinés à l'écriture, l'arithmétique, en été on ne peut fixer l'heure parce que les enfants, qu'ils ne sont fréquentés que par régulièrement, les enfants étant presque tout occupés par leurs parents*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *il ny a pour règle, que l'usage,*

9°. Durée de l'école chaque jour? *4 heures et deux heures veillées*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *en trois classe suivant leurs savoir,*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?

Jus qu'ici de la manière suivante, le Consistoire assemblé, et la Commune, présente, le Pasteur, se subit un Examen, aux aspirant il n'en ma deux et le Seigneur, choisit entre les deux suivant l'usage Valais

b. D'où est-il? *De la Commune du Lieu; du Lieu, même vallée du lac de Joux*

c. Son nom *Louis Aubert*

(3)

d. Son âge. *39 ans deux mois*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Cinq*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis 1784 toujours, au même endroit*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *dans sa Commune Lapidaire de sa profession*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *la lecture le chant, des Psaumes, à l'Eglise, toutes les prières les Jours de Dimanches et Jours de Fêtes*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *soixante*

a. En hiver, } *soit garçons ou filles. Garçons, et filles, en hiver, et en été*

b. En été, } *comme les écoles ne sont pas fréquentés, en été tous les Dimanches, une école, sur tout pour les grands*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *point*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *point*

b. Quelle en est la valeur? *rien*

c. Source des revenus. *rien*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *il ny en a point*

14°. Prix de l'école, paye-t-on pour y être admis, combien? *rien*

15°. Bâtiment de l'école. *à la Commune, ou est logé le Régent, dans un bâtiment qui sert à loger le Régent, le Maréchal, et le Berger,*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *tout a fait vieux*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *la chambre de l'école, attachée au bâtiment, ou est logé le Régent, mais trop petite, et pas éclairée*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *0*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école, la Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître *48 Sargent six ses classes, mesure de morges et des livelles de la d'école? maison, à la volonté, des Pères de familles montent environ un sac de gratification, de la Commune, à bien plaisir depuis; que...*
A. En argent, bled, vin, ou bois? *quas, annés un Louis, et un char de Bois; etc.*

- B. De quelle source dérive-t-elle? come *les enfants sont demy quarteron, deuil, et deux ballt argent det par me de Enfants depuis cinq ans la Commune fait le surplus*
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *0*
 - b. Ou des fommes assignées & payées à l'école? *0*
 - c. Fondations? *0*
 - d. Cailles communales? *0*
 - e. Biens d'église? *0*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *0*
 - g. De biens-fonds? *un Jardin et un chenevier*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *La bourse des Pauvres fait trente cinq florans pour aider à la pension du Regent*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre. *Les Enfants des habitans ont payer Jus qu'ici le double, de ce que payent les Bourgeois le produit, des contribuants, des uns des autres fait parties du 48 et la mesure qui forme le fond de la pension,*

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles. *autre le Logement le Regent et les articles de pension le Regent Jouit d'un plantage et d'un Chenevier que la Commune lui marquent dans des terrains; à elle, appartenant Le Regent chauffe la chambre de l'école à ses fracts et na aucun droits de Bourgeois Comme tout les autres, Regent, Jouissent dans toutes la Commune où ils sont établis*

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Louis Aubert, Regent

de l'école

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

S. P.

I. RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Senarclens*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Cossonnay*
- d. District *Cossonnay*
- e. Canton *Du Seman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *très rapproché*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Senarclens*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Et tous les Enfants qui vont à l'école résident dans le village*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Vingt cinq*

144